



9 mars 2021

(21-1969)

Page: 1/1

**Groupe de travail des entreprises
commerciales d'État**

Original: espagnol

COMMERCE D'ÉTAT

NOUVELLE NOTIFICATION COMPLÈTE AU TITRE DE L'ARTICLE XVII:4 A) DU GATT DE 1994 ET DU PARAGRAPHE 1 DU MÉMORANDUM D'ACCORD SUR L'INTERPRÉTATION DE L'ARTICLE XVII DU GATT DE 1994

GUATEMALA

La communication ci-après, datée du 5 mars 2021 et reçue à cette même date, est distribuée à la demande de la délégation du Guatemala.

Conformément aux dispositions de l'article XVII:4 a) du GATT de 1994 et du paragraphe 1 du Mémoire d'accord sur l'interprétation de l'article XVII du GATT de 1994, et en réponse aux demandes de notifications figurant dans les documents G/STR/N/15, G/STR/N/16, G/STR/N/17 et G/STR/N/18, pour les périodes de notification de 2012 à 2019, le Guatemala souhaite notifier qu'il n'a maintenu aucune entreprise commerciale d'État au sens de la définition pratique figurant dans le Mémoire d'accord susmentionné.
